

— Courriers —

Échanges de courriers entre la Présidente de l'Association Restons Mutualistes
et le Président de Confédération Nationale du Crédit Mutuel (suite page 4)

Association Restons Mutualistes
Mme Marylise LEBRANCHU
3 rue du Petit Robinson
29600 MORLAIX

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Monsieur le Président Nicolas THERY
46, rue du Bastion
75017 PARIS

Le 18 janvier 2023

Monsieur le Président,

Je fais suite à la récente communication conjointe de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Arkéa concernant l'ouverture d'un processus de négociation.

Je veux croire qu'il s'agit là de la dernière étape avant l'abandon par le Crédit Mutuel Arkéa de ce projet d'indépendance que l'association Restons Mutualistes a toujours considéré comme dangereux et contraire aux intérêts des sociétaires et de la Bretagne. Il l'est plus encore dans le contexte économique, social, environnemental et géopolitique auquel nous sommes tous confrontés.

Tout comme nous nous sommes toujours opposés au projet de quitter le Crédit Mutuel, nous avons toujours défendu le principe de l'autonomie du Crédit Mutuel de Bretagne et nous avons demandé à ce que des garanties solides concernant cette autonomie soient données par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Vous avez eu l'occasion de nous dire et nous écrire votre engagement à ce que ce principe d'autonomie du Crédit Mutuel de Bretagne soit assuré. Au moment où se profile la conclusion d'un accord qui scellera la fin de ce conflit, je souhaiterais, au nom des sociétaires, à qui le Crédit Mutuel de Bretagne appartient, connaître la nature des garanties qui seront données sur ce sujet et avoir l'assurance que la Confédération nationale du Crédit Mutuel sera fidèle à ses engagements.

L'heure est grave et les incertitudes nombreuses : inflation, crise énergétique, urgence climatique, guerre en Europe ne sont que quelques éléments d'un contexte mondial dont nul ne peut prédire l'évolution. Dans ce contexte, la conclusion rapide d'un accord actant la fin de ce conflit est la seule attitude responsable que peuvent adopter les acteurs de ce dossier. Aucun des sociétaires que j'ai rencontrés ne comprendrait une autre décision.

Il est désormais urgent que le Crédit Mutuel de Bretagne retrouve pleinement sa dynamique mutualiste et ses valeurs de solidarité et de proximité. Et que les efforts de tous se concentrent uniquement sur leur protection et le développement de la Bretagne et de ses territoires.

Bien à vous,

Marylise Lebranchu



— Éditorial —

Depuis maintenant 10 ans, les dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa se sont engagés dans un conflit visant à désarrimer le Crédit Mutuel de Bretagne de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel pour des raisons qui, jusqu'à présent, demeurent obscures. En effet, plus les années passent et plus ce projet, qui était déjà surprenant au début, l'est devenu plus encore aujourd'hui.

“
Tout comme j'ai été
contre le projet
d'indépendance,
j'ai aussi toujours été
pour l'autonomie du
Crédit Mutuel de Bretagne.
”

Nous vivons une période d'instabilité inédite depuis des décennies. La vie quotidienne comme l'avenir de l'ensemble des citoyens sont bousculés par la résurgence de la guerre en Europe, par le retour d'une inflation galopante voire durable, par la flambée des prix de l'énergie, par la hausse des taux d'intérêt - qui génère des tensions dans les prêts immobiliers- et par les menaces de défaillances de petites entreprises qui forment l'essentiel de notre tissu économique. La Bretagne n'est pas immunisée contre ces évolutions, qui percutent son modèle économique et social.

L'association Restons Mutualistes a été créée en 2018 pour porter la voix de sociétaires bretons qui s'inquiétaient à juste titre de ce projet « d'indépendance » lancé par les dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa, tant les risques qu'il présente sont nombreux. Quitter le mutualisme, c'est renier ses valeurs de proximité et de solidarité, qui sont l'ADN de cette banque et plus encore l'ADN de l'économie bretonne. C'est renoncer à faire partie d'un des groupes bancaires les plus solides de France dans un monde incertain. Et enfin, c'est accepter que notre banque ne nous appartienne plus, et puisse être vendue à des actionnaires de tous horizons, parce que la cotation du capital deviendra possible.

L'arrivée en 2021 d'un nouveau Président à la tête du Crédit Mutuel Arkéa nous avait laissé espérer un rapide véritable changement de cap. La récente reprise des négociations nous permet d'espérer la possibilité de clore définitivement ce conflit qui n'a que trop duré.

Tout comme j'ai été contre le projet d'indépendance, j'ai aussi toujours été pour l'autonomie du Crédit Mutuel de Bretagne.

La garantie de cette autonomie est importante pour nos territoires parce qu'elle nous assure d'avoir les moyens et la liberté de pouvoir répondre aux attentes et aux besoins spécifiques de la Bretagne.

Dans ce contexte, et au nom de l'association Restons Mutualistes, j'ai écrit au Président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel afin d'une part, d'obtenir plus d'informations sur la nature des

négociations en cours et d'autre part d'avoir plus de détails sur les propositions faites par la Confédération pour assurer à la fois la protection des intérêts et de l'épargne des sociétaires bretons, et la pleine garantie de l'autonomie du Crédit Mutuel de Bretagne. Ce courrier ainsi que la réponse du Président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel figurent dans leur intégralité dans les pages qui suivent.

Les propositions de la Confédération peuvent se résumer en deux points clés, à même de répondre définitivement aux inquiétudes qui ont pu être exprimées sur l'autonomie du Crédit Mutuel de Bretagne ainsi que sa place et son influence dans la gouvernance du Crédit Mutuel :

→ **L'instauration, dans les statuts de la Confédération, d'un droit de veto pour toutes les fédérations, et donc pour le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel Sud-Ouest**, en cas d'atteinte à leurs limites territoriales, à l'emploi ou à la localisation des centres de décision et de l'infrastructure informatique. Leur autonomie en matière d'emploi était déjà assurée par le principe de subsidiarité intégré aux statuts en 2018. Cette autonomie serait renforcée par ce droit de veto qui donne le pouvoir au Crédit Mutuel de Bretagne et au Crédit Mutuel Sud-Ouest de bloquer toute décision qui serait contraire aux intérêts de ses salariés, de ses administrateurs et de ses sociétaires. Ce droit de veto veut donc dire que jamais les emplois ne pourraient être menacés par la Confédération dans aucune des entités de Crédit Mutuel Arkéa, qu'il s'agisse du siège du Relecq-Kerhuon comme du réseau.





— Éditorial —

→ La création à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel d'un poste statutaire de vice-président délégué occupé par un représentant d'une des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest. Cela est à même d'assurer une influence certaine de la Bretagne et du Sud-Ouest sur les décisions stratégiques prises au niveau du groupe Crédit Mutuel. A contrario, la continuation de la politique actuelle de la chaise vide pratiquée par le Crédit Mutuel Arkéa fait courir le risque que le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel Sud-Ouest soient oubliés.

A cela s'ajoute la récente décision du Conseil d'État sur la Décision à Caractère Générale portant sur la cohésion du groupe Crédit Mutuel, décision qui a vocation à apaiser les esprits. **Par cette décision, le Conseil d'État acte à nouveau le rôle de protection de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel dans l'intérêt des sociétaires. Et il confirme au Crédit Mutuel Arkéa son autonomie en matière de choix des dénominations de ses filiales.**

Toutes les conditions me semblent désormais réunies pour que ce conflit prenne définitivement fin. **Je veux croire que nous sommes à « minuit moins une » d'un accord.** En tout cas je l'espère, car nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre et les urgences comme les solutions sont ailleurs.

Les urgences, nous les vivons toutes et tous au quotidien du fait d'un contexte géopolitique, économique, social et environnemental extrêmement tendu et dont nul ne peut prédire l'évolution. **Et en Bretagne et dans le Sud-Ouest, les défis sont nombreux :** relocalisation, transition écologique, mutation de nos industries agroalimentaires et de nos modèles agricoles, conflit de ressources, attractivité économique versus attractivité touristique avec tous les enjeux de logement pour les jeunes notamment. **Tout ceci mérite que le Crédit Mutuel de Bretagne concentre son énergie sur ces défis plutôt que sur**

“
Nous arrivons
à un moment de vérité
dans le cadre
des négociations
en cours.
”

autre chose. Et que le Crédit Mutuel Sud-Ouest a besoin de renforcer sa place dans son aire territoriale et d'accompagner également ses sociétaires au quotidien.

Les solutions, nous les avons : ce sont les valeurs de proximité et de solidarité spécifiques au modèle mutualiste. Parce que c'est une banque qui appartient à ses sociétaires et non une banque d'actionnaires, le Crédit Mutuel de Bretagne a vocation, en priorité, à investir dans l'économie réelle. Et c'est bien dans l'économie réelle que vivent les habitants de nos territoires. Outre ses valeurs,

le mutualisme dans son ensemble démontre aujourd'hui sa capacité à innover et à être en phase avec la réalité de notre société.

Qu'il s'agisse l'an dernier de la suppression du questionnaire santé dans certaines autres fédérations du Crédit Mutuel ou de la création d'un dividende sociétal au sein de la MAIF et d'une partie du Crédit Mutuel, toutes ces initiatives sont une réponse solidaire et sérieuse aux défis actuels. **Pourquoi quitter le Crédit Mutuel et le modèle mutualiste et priver les sociétaires bretons et la Bretagne d'initiatives qui sont dans leur intérêt ?**

Nous arrivons à un moment de vérité dans le cadre des négociations en cours. Si elles aboutissent à un règlement définitif de ce conflit et au retour du Crédit Mutuel Arkéa à la table du Crédit Mutuel, dans le respect des prérogatives de chacun, alors c'est l'intérêt des sociétaires et de la Bretagne et du Sud-Ouest qui en sortira renforcé.

Si en revanche elles devaient échouer, une question grave se poserait : qui, au final, a intérêt à ce que ce conflit perdure ? **Je veux croire que l'issue sera positive et je vous assure que je continuerai à militer en ce sens.**

Salutations mutualistes

Marylise LEBRANCU

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Monsieur le Président Nicolas THERY
46, rue du Bastion
75017 PARIS

Association Restons Mutualistes
Mme Marylise LEBRANCHU
3 rue du Petit Robinson
29600 MORLAIX

Le 23 janvier 2023

Madame la Ministre,

Je fais suite à votre courrier du xxx et votre volonté, au nom des sociétaires représentés par l'association Restons Mutualistes, d'avoir de la clarté sur les discussions en cours entre le Crédit Mutuel Arkéa et la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Avant toute chose, je rappellerai ici la position qui a toujours été la mienne : l'unité du groupe Crédit Mutuel, accompagnée d'une forte autonomie et d'une solidarité illimitée, est la meilleure protection pour les sociétaires. Et c'est d'autant plus vrai dans le contexte économique, social, environnemental et géopolitique actuel. Nul ne sait ce que l'avenir nous réserve. Mais je suis convaincu d'une chose : le modèle mutualiste, basé sur la solidarité, la subsidiarité et la proximité avec les territoires, est le plus à même de faire face à ces défis.

Je connais votre attachement, et celui de l'ensemble des sociétaires, à l'autonomie du Crédit Mutuel de Bretagne. Cette autonomie des fédérations et de leurs caisses est la base de notre modèle mutualiste. Et depuis sept ans que je préside la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, je me suis toujours attaché à la réaffirmer, jusqu'à la faire inclure formellement dans nos statuts approuvés par le Ministre des Finances.

Pour permettre l'ouverture de négociations avec les fédérations de Bretagne et du Sud-Ouest, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel a fait deux propositions majeures pour renforcer ces garanties d'autonomie et conforter la dynamique du Crédit Mutuel :

- > L'intégration, dans les statuts de la Confédération, d'un droit de veto pour toutes les fédérations, et donc pour le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel Sud-Ouest si, en dehors d'une circonstance prudentielle impérieuse, l'organe central portait atteinte à la définition des circonscriptions territoriales des fédérations, l'adhésion de leur caisse fédérale à une autre caisse, l'emploi régional ou la localisation des centres de décision et de l'infrastructure informatique.*
- > La création à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel d'un poste statutaire de vice-président délégué occupé par un représentant d'une des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest.*

Nous avons également été attentifs à la volonté de Crédit Mutuel Arkéa de poser un cadre méthodologique afin d'évoquer tous les sujets à étudier ensemble pour arriver à un accord équilibré et profitable à tous. Le travail est en cours sous l'égide de Pierre-Edouard Bataud, directeur général.

Le Crédit Mutuel de Bretagne est une banque mutualiste leader en Bretagne et son développement mérite d'être salué. Une banque qui fait ses propres choix de développement pour son territoire. Une banque qui voit ses effectifs en croissance depuis 10 ans. Une banque qui a son siège dans le Finistère et a développé sa propre infrastructure informatique. Et tout cela, en étant assuré de la solidité et de la solidarité du Crédit Mutuel : chaque fédération contribue ainsi à la réussite collective. Je me réjouis de ce bilan et je souhaite que cela continue car c'est dans l'intérêt des salariés, des sociétaires et des élus de Bretagne et du Sud-Ouest.

La mission principale de la Confédération est la protection des sociétaires, et cette mission nous engage toutes et tous dans le contexte actuel : retour de la guerre en Europe, crise de l'énergie, inflation et urgence climatique, pour ne citer que les principaux. Je veux croire qu'un accord est possible et je considère que toutes les conditions sont pleinement réunies aujourd'hui pour aboutir. Le modèle mutualiste a été conçu sur un grand principe : la solidarité. Je considère que cette solidarité est, plus que jamais, la valeur commune qui peut et doit nous réunir.

Bien à vous,

Nicolas Théry